

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 1^{er} JUILLET 2022**

CM2022/07/01/44 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 24 juin 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-1 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 ;

Vu les délibérations n^{os} CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16, CM2019/06/21/29, CM2019/10/11/34, CM2019/12/04/49, CM2020/05/15/14, CM2020/12/01/41, CM2021/02/12/16, CM2021/07/09/36, CM2021/10/15/32, CM2021/12/17/31, CM2022/04/04/41 modifiant le tableau des emplois et la délibération-cadre n°CM2020/07/20/09 ;

Vu l'avis favorable du comité technique ;

Considérant la modification proposée pour adapter le tableau des emplois aux mouvements de personnel ;

Considérant qu'il convient, en conséquence des créations, suppressions et pérennisations de postes, d'actualiser le tableau des emplois de la Métropole du Grand Paris.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint administratif sous la référence de la délibération cadre MGP095 GEST004 et corrélativement, de créer un poste de rédacteur sous la référence MGP095 GEST012.

Ce poste de gestionnaire ressources humaines correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Constituer et suivre les dossiers administratifs,

- Gérer les opérations de paie : saisie des éléments, mandatement, traitement des charges et les états de fin d'exercice,
- Gérer des dossiers transversaux RH.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint administratif sous la référence de la délibération cadre MGP113 ASS015 et corrélativement, de créer un poste de rédacteur sous la référence MGP113 ASS019.

Ce poste d'assistant de direction correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Gérer et coordonner les rendez-vous et agendas du DGA et la préparation des fonds de dossiers afférents,
- Suivre et traiter des courriers signalés en coordination avec les services,
- Classer et archiver les dossiers.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DECIDE de supprimer un poste de rédacteur sous la référence de la délibération cadre MGP114 ASS016 et corrélativement, de créer un poste de technicien sous la référence MGP114 TECH007.

Ce poste de chef d'équipe logistique correspondant au cadre d'emplois des techniciens, grades de catégorie B de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Planifier et suivre l'activité de l'entité,
- Organiser et gérer les interventions logistiques,
- Gérer les stocks et approvisionnement,
- Assurer le suivi des normes de sécurité (hygiène, santé, sécurité au travail),
- Assurer le reporting d'activités.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DECIDE de supprimer un poste de rédacteur sous la référence de la délibération cadre MGP136 ASS 018 et corrélativement, de créer un poste d'attaché sous la référence MGP136 CM071.

Ce poste de chargé de mission auprès du DGA correspondant au cadre d'emplois des attachés, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Suivre l'activité de la DGA et mettre en place des outils de pilotage,
- Préparer, suivre et présenter des notes relatives aux dossiers opérés dans la DGA DO,
- Accompagner l'activité des assistantes des directions opérationnelles pour harmoniser les pratiques et les processus administratifs.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur sous la référence de la délibération cadre MGP137 CM065 et corrélativement, de créer un poste d'ingénieur sous la référence MGP137 CP038.

Ce poste de chef de projet travaux jeux olympiques correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Conduire les travaux de la ZAC Saulnier et du CAO sous la responsabilité du chef de service
- Superviser le travail des prestataires intellectuels
- Assurer le suivi des plannings des opérations d'aménagement
- Représenter la Métropole auprès des partenaires et des institutions.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de chargé de communication sous la référence MGP142 CM072 correspondant au cadre d'emplois des attachés, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assurer la gestion de la création, la mise à jour et l'évolution des prestations graphiques,
- Participer à la réalisation de vidéos et photos et supports visuels,

- Participer à la mise à jour du site web,
- Apporter une aide sur la partie événementielle.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de chargé de communication événementiel sous la référence MGP143 CM073 correspondant au cadre d'emplois des attachés, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Participer à l'élaboration de la politique événementielle de l'établissement,
- Piloter les événements externes et/ou internes et les partenaires associés,
- Être force de proposition et de conseil dans l'organisation d'événements auprès des directions projets et ressources.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de chef de projet animation du territoire sous la référence MGP144 CP035 correspondant au cadre d'emplois des attachés, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Déployer les projets menés par la Direction auprès des communes,
- Accompagner les communes dans leurs réponses aux appels à projets,
- Entretenir un lien étroit avec les services des communes,
- Produire les outils nécessaires pour mener à bien les missions,
- Participer à faire connaître la Métropole et sa capacité à soutenir les communes.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de technicien système d'information et de communication sous la référence MGP145 TECH008 correspondant au cadre d'emplois des techniciens, grades de catégorie B de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assurer la gestion des Systèmes d'Information (maintien en conditions opérationnelles, gestion de parc, d'infrastructure et d'applications),
- Assister les utilisateurs dans l'utilisation des outils informatiques et de téléphonie,
- Participer aux projets SI.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de logisticien sous la référence MGP146 ASS020 correspondant au cadre d'emplois des adjoints techniques, grades de catégorie C de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Organiser et gérer les interventions logistiques,
- Gérer les stocks et approvisionnements,
- Suivre les demandes formulées par les directions,
- Participer à l'organisation logistique des évènements métropolitains,
- Participer à l'achat de services et fournitures.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 3 ou 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 350 à 548.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de gestionnaire administratif et financier sous la référence MGP147 GEST013 correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assurer la gestion administrative et financière des subventions FIM,
- Participer aux activités comptables et aux saisies,
- Réaliser des recherches ponctuelles.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de chargé de mission habitat logement sous la référence MGP148 CM074 correspondant au cadre d'emplois des attachés, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Participer à l'élaboration du PMHH,
- Assurer le suivi budgétaire du programme SARE (Transition énergétique du secteur résidentiel),
- Participer au déploiement de la politique sur l'hébergement,
- Assurer l'organisation de l'appel à manifestation d'intérêt en direction des communes.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de chargé de mission opérations d'aménagement sous la référence MGP149 CM075 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Accompagner la réalisation des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain,
- Recueillir auprès de l'ensemble des directions et des partenaires, les prescriptions, orientations et recommandations applicables aux opérations d'aménagement,
- Contribuer au suivi des démarches stratégiques en matière d'aménagement.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de chef de pôle prévention des inondations sous la référence MGP150 CP036 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Structurer et déployer avec les partenaires, les communes et les services de l'Etat la politique métropolitaine de GEMAPI,
- Elaborer les outils de suivi, d'information et de gestion et manager les équipes,
- Lancer et suivre les études correspondantes dans le PAPI,
- Organiser des opérations de sensibilisation et de test de gestion de crise.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de chef de pôle gestion des digues et ouvrages sous la référence MGP151 CP037 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Structurer et déployer avec les partenaires, les communes et les services de l'Etat la politique métropolitaine de GEMAPI,
- Organiser, coordonner et participer au suivi et mise à jour des dossiers réglementaires des digues, à l'identification, conception et réalisation des travaux sur les digues,
- Suivre l'évolution des ouvrages sur le terrain,
- Manager les équipes

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de chargé de mission ZFE / Contrôle sous la référence MGP152 CM076 correspondant au cadre d'emplois des attachés, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Coordonner le processus global du contrôle sanction automatisé, de sa conception à sa mise en œuvre,
- Piloter le guichet de demande de dérogations locales de la ZFE,
- Définir et mettre en œuvre le programme de déploiement des équipements de contrôle.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de chargé de mission culture sous la référence MGP153 CM076 correspondant au cadre d'emplois des attachés, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer à l'animation de réseaux et à l'accompagnement des communes,
- Suivre des grands événements culturels à rayonnement national ou international,
- Contribuer à la structuration de l'offre d'accompagnement de la Métropole sur les tiers-lieux,
- Mener des travaux de synthèse et d'analyse sur les thématiques culturelles.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de chargé de mission Startups & Innovation dans la ville sous la référence MGP154 CM077 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Piloter opérationnellement les partenariats de la Métropole du Grand Paris avec des opérateurs en charge de l'innovation sur le territoire métropolitain,
- Piloter la participation de la Métropole aux événements liés à l'innovation,
- Susciter, sourcer et accompagner un portefeuille de projets d'innovation,
- Participer au déploiement du dispositif Quartier urbain d'Innovation.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DIT que la présente délibération porte suppression des postes budgétaires suivants :

Adjoint administratif	1
Adjoint administratif principal 1 ^{er} cl	1
Rédacteur territorial	1
Rédacteur principal 1C	1
Ingénieur territorial	1
Total	5

DIT que la présente délibération porte création des postes budgétaires suivants :

Rédacteur territorial	3
Attaché territorial	7
Adjoint technique territorial	1
Technicien	2
Ingénieur territorial	5
Total	18

PRECISE que le tableau des emplois comprend désormais 154 postes budgétaires et 146,8 équivalents temps plein.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2022 de la Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication

Annexe à la délibération n° CM2022/07/01/43 – Tableau des emplois

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Postes votés 04/04/2022		Postes proposés au vote 01/07/2022		
			Nbre de poste	ETP Poste	Nbre de poste	ETP Poste	
Emploi fonctionnel							
Emploi fonctionnel	Directeur général des services	Directeur général établissements publics + 400.000 hab.	1	1	1	1	
	Directeur général adjoint	Directeur général adjoint établissements publics + 400.000 hab.	2	2	2	2	
Total Emploi fonctionnel			3	3	3	3	
Filière Administrative							
Administrative	Administrateur	Administrateur	1	1	1	1	
		Administrateur hors classe	4	4	4	4	
	Attaché territorial	Directeur territorial	0	0	1	1	
		Attaché hors classe	1	1	1	1	
		Attaché principal	9	9	10	10	
		Attaché territorial	43	43	49	49	
	Rédacteur territorial	Rédacteur	10	10	12	12	
		Rédacteur principal 2C	1	1	1	1	
		Rédacteur principal 1C	3	3	2	2	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	5	5	2	2	
		Adjoint administratif principal 1C	2	2	3	3	
		Adjoint administratif principal 2C	2	2	2	2	
	Total Administrative			81	81	88	88
	Filière Technique						
Technique	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef	2	2	2	2	
		Ingénieur en chef hors classe	2	2	2	2	
	Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	30	27,7	31	28,7	
		Ingénieur principal	14	14	15	15	
		Ingénieur hors classe	0	0	1	1	
	Technicien	Technicien territorial	7	2,8	7	2,8	
		Technicien principal 1ère cl	0	0	2	2	
	Adjoint technique	Agent de maîtrise	1	0,3	1	0,3	
		Adjoint technique territorial	1	1	2	2	
	Total Technique			57	49,8	63	55,8
TOTAL			141	133,8	154	146,8	